



EMPURANY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

24 septembre 2024 – n°021-2024

## ARRÊTÉ DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire D'EMPURANY,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

**VU** les travaux de restauration de la Tour médiévale qui sont prévus au niveau de la Rue du Fort.

**CONSIDÉRANT** que les travaux auront lieu du 23 septembre 2024 au 30 juin 2025,

**CONSIDÉRANT** que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

### ARRETE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Dans le cadre des travaux de restauration de la Tour Médiévale, un empiètement sur chaussée sera effectué « Rue du Fort – 07270 EMPURANY » du 23 septembre 2024 au 30 juin 2025. Des places de stationnement seront privatisées pour les entreprises en charge des travaux « rue centrale – 07270 EMPURANY »

1

#### ARTICLE 2

Les véhicules circulant à l'approche de la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de stationner sur la « rue centrale ».

Les usagers piétons seront interdits de passage dans la « Rue du Fort » pendant la durée totale des travaux

#### ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par les services communaux, pendant la période des travaux.

#### ARTICLE 4

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire d'EMPURANY
- Les entreprises en charge des travaux

#### ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de LAMASTRE (Ardèche)

Fait à EMPURANY le 24/09/2024

Le Maire,  
Denis GLAIZOL



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie@empurany.fr

